

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2010

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION - (n° 2297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Lefrand et Mme Levy

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer à la dernière occurrence du mot :

« dans »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.